

## **Bienvenue à la Maison de retraite « LES FLORALIES »**

En imaginant les Floralties, nous avons souhaité maintenir une dimension familiale et une tradition d'accueil dans un cadre contemporain qui rappelle l'architecture de nos anciens cloîtres.

En respectant les normes les plus exigeantes de la construction moderne (répondant aux exigences du label Haute Qualité Environnementale), nous avons installé ce lieu de repos dans un parc paysager aux portes de Montauban. Desservi par les transports en commun, le site propose un lieu de vie calme où les résidents et leurs proches peuvent s'adonner à des activités diverses telles que la lecture, la pétanque, le potager ou la promenade.

Les bâtiments, dotés du confort le plus moderne, offrent plusieurs possibilités d'hébergement : chambre simple, chambres communicantes pour couples ou studios.

Les Floralties ont vocation à accueillir toutes les personnes, quel que soit leur niveau de dépendance. Elles y trouveront une offre médicale adaptée, notamment au sein d'un secteur sécurisé spécialement conçu pour les personnes atteintes de troubles cognitifs.

Un accent particulier a été mis sur le service de restauration assuré par nos chefs, travaillant essentiellement des produits frais issus de l'agriculture locale et cuisinés sur place. Autant de gages de la qualité de vie que nous voulons proposer à nos aînés.

Bienvenue aux Floralties.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos différents tarifs 2023 :

- 1 chambre 22 m <sup>2</sup>	86,00 €/jour TTC.....(TVA 5,5 %)
- 1 chambre de 22 m <sup>2</sup>	88,00 €/jour TTC (secteur protégé).....(TVA 5,5 %)
- 1 studio de 45 m <sup>2</sup>	110,00 €/jour TTC.....(TVA 5,5 %)

* ticket modérateur	+ 5,90 €/jour TTC (tarif 2023)
* dépendance GIR 3-4	+ 8,00 €/jour TTC (couvert par l'APA) (tarif 2023)
* dépendance GIR 1-2	+16,01 €/jour TTC (couvert par l'APA) (tarif 2023)

\* Le tarif est revalorisé annuellement dans la limite d'un pourcentage fixé chaque année par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances en tenant compte de l'évolution des coûts de la construction, des produits alimentaires et des services. (Art L 342-3 1er alinéa du CASF)

Frais annexes possibles :

- traitement du linge (marquage, lavage)	55,00 €/mois TTC	(TVA 20 %)
- téléphone (abonnement et communications illimités)	21,00 €/mois TTC	(TVA 20 %)
- télévision	27,00 €/mois TTC	(TVA 20 %)
- soins médecin, kiné, coiffeur, pédicure...		

Un chèque de dépôt de garantie vous sera demandé à l'admission. (le montant correspond à 30 jours d'hébergement, soit 2580 € pour une chambre de 22m<sup>2</sup>). Ce dépôt de garantie est encaissé et sera restitué à la sortie du résident. Toute dégradation engendrera une retenue sur le dépôt de garantie.

Nous vous remercions et restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et, dans l'attente, vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**La Direction**

## PIECES A FOURNIR

(le dossier administratif doit être remis complet le jour de dépôt du dossier)

- Copie de la carte d'identité
- 1 Photo d'identité récente
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Copie attestation assurance, responsabilité civile
- Copie d'attestation de la carte vitale
- Copie carte mutuelle
- Copie d'avis d'imposition ou de non-imposition
- Copie de justificatif de ressource de l'année précédente
- Copie d'attestation annuelle de la (ou des) retraite(s) perçue(s) de la même année
- RIB
- Copie de décision de l'accord de l'APA (si demande faite)
- Copie d'ordonnance de mise sous tutelle (si demande faite)
- Copie du jugement (si protection juridique)